

Déclaration liminaire CSAL de la Haute-Garonne du 17 novembre 2025

Monsieur le président,

Le cessez-le feu à Gaza, signé le 13 octobre, est un immense soulagement pour la population palestinienne mais l'inquiétude et les menaces demeurent. L'acheminement humanitaire est largement insuffisant à Gaza. La colonisation brutale se poursuit en Cisjordanie. La pression internationale doit continuer pour que le cessez-le-feu se transforme en une paix juste et durable.

La pression internationale doit se poursuivre pour que ce cessez-le-feu ouvre la voie à une paix juste, durable et fondée sur le droit international.

C'est pourquoi la CGT soutient pleinement l'appel de l'association France Palestine solidarité et demande avec elle :

- l'auto-détermination du peuple palestinien qui doit être l'acteur de son propre destin et droit au retour des réfugiés palestiniens;
- la fin de l'occupation, de la colonisation, de l'apartheid;
- des sanctions contre Israël;
- un cessez-le-feu définitif et la fin du génocide.

Bien qu'illégitime, la Macronie persiste encore et toujours pour imposer au monde du travail une purge budgétaire draconienne. Le projet de loi des Finances et celui du financement de la sécurité sociale sont une copie du plan Bayrou constitutifs d'un musée des horreurs.

Les classes sociales les plus riches sont épargnées quand les systèmes solidaires de protection sociale, les services publics, les trois versants de la fonction publique seront amputés de plusieurs dizaines de milliards d'euros de crédits. Plus particulièrement, 550 emplois à nouveau supprimés à la DGFIP sur les 3 000 destructions d'emplois programmés par Bayrou et Lecornu 1 et 2.

C'est une déclaration de guerre sociale contre l'ensemble du monde du travail, la jeunesse, les retraité-es, les privé-es d'emploi, les personnes malades, âgées ou encore en situation de handicap et encore et toujours contre la DGFIP dans son rôle de service public, économique et financier.

Encore une fabuleuse idée d'un député : geler l'avancement des fonctionnaires. Après 20 ans de gel du point d'indice voilà qu'ils voudraient s'attaquer à nos avancements statutaires ! En voilà une idée formidable pour l'attractivité de la fonction publique et de la DGFIP. Comment, aujourd'hui, peut-on encore faire croire que la dépense publique (ce pognon de dingue) vient en premier lieu du salaire des fonctionnaires quand ces derniers sont gelés depuis plus de vingt ans et qu'on nous a supprimé la GIPA ?

Ce n'est pas un problème d'argent, c'est un problème de partage ! Notre travail crée les richesses : on veut notre part. Seul notre travail crée la richesse, et il en crée de plus en plus ! Mais sa répartition entre les profits pour quelques-un·es et les salaires pour toutes et tous les autres se fait clairement au détriment des salarié-es ! C'est le « coût du capital » qui explose ! Chaque année, 211 milliards d'euros d'aides publiques sont versées aux entreprises sans contrôle ni contrepartie. Les dividendes explosent : +50 % en cinq

ans, un record mondial. Les grandes fortunes continuent d'accumuler : les 500 familles les plus riches possèdent 40 % du revenu national !

Le gouvernement s'obstine dans le choix de réduire les dépenses publiques et sociales, alors que c'est justement par les salaires, l'emploi et les services publics qu'on peut relancer l'économie et répondre aux besoins.

Autre point que nous tenons à aborder dans cette liminaire : les images publiées par les media Libération et Médiapart des conversations des gendarmes chargés du « maintien de l'ordre » lors de la manifestation contre la méga-bassine de Sainte-Soline. Ces images révèlent des consignes de la hiérarchie militaire normalement interdites, car dangereuses. Et une apparente cruauté de certains gendarmes, qui semblent tirer sans discernement : ils se sont réjouis à de nombreuses reprises de blesser lourdement des manifestant·es. Au visionnage de ces images, l'IGGN aurait pu signaler au parquet ces potentielles infractions : elle n'en a rien fait. Sur ces images, on voit de nombreux tirs tendus de grenades lacrymogènes et explosives, ce qui est formellement interdit. Compte tenu de la dangerosité de ces munitions si elles touchent quelqu'un à pleine vitesse, les règles d'utilisation du lance-grenades prévoient exclusivement des tirs en cloche, le canon devant être positionné à 45 degrés et surtout pas à l'horizontale. Ces tirs tendus ne relèvent pas d'initiatives isolées : dans plus de la moitié des escadrons étudiés, des gradés ordonnent à leurs subordonnés de procéder ainsi. Ces vidéos montrent aussi des dizaines de commentaires particulièrement déplacés et d'insultes visant les manifestants, traités de « *fil de pute* », d'« *enculés* », de « *pue-la-pisse* ». Des gendarmes se vantent d'avoir touché des manifestants « *en pleine tête* » ou « *dans les couilles* », se réjouissent de « *leur faire mal* » et vont jusqu'à dire qu'il faudrait « *les tuer* ». En qualité de fonctionnaires et de représentants des personnels, soumis à la déontologie, nous nous interrogeons lorsque nous constatons que des collègues de la DGFIP sont parfois soumis à des sanctions de deuxième catégorie lorsqu'ils ne peuvent justifier une interrogation des applicatifs Adonis ou Ficoba, alors, qu'à ce stade, des actes déontologiquement inacceptables sont couverts par la hiérarchie militaire, sa direction générale et le ministre de l'Intérieur. À l'aune de ces images, nous comprenons mieux le niveau de violence qui a été réservé par la milice locale du préfet Durand (vous savez, celui qui est censé organiser deux réunions informelles par an avec les représentant·es des personnels à la Cité administrative) le 2 octobre à cinq des adhérents de la CGT et aux deux cents autres militants présents qui participaient à la manifestation en défense de la cause palestinienne. Tous les gouvernements qui sont minoritaires et rejetés par l'opinion publique dérivent dans l'autoritarisme, qui n'est parfois qu'une étape vers le fascisme... La répression ciblée en œuvre sous les deux mandats du « démocrate » Macron et l'arsenal législatif dont il a doté la cinquième république, avec l'appui de l'extrême-droite, nous conduit tout droit dans le mur. Mais la CGT poursuivra coûte que coûte la défense de ses revendications, sur le terrain social et sociétal !

Enfin, last but not least, nous souhaitons au sein de cette instance revenir sur les conditions inacceptables de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire obligatoire à la DGFIP. Nous nous sommes déjà, à de nombreuses reprises, exprimé·es sur le caractère « aventurier capitaliste » d'Alan, sur le coût final de la santé et de la prévoyance (incomplète et très onéreuse) et voici qu'apparaissent, au fil de l'eau, de nouveaux écueils graves, au travers de l'exclusion des personnels en temps partiel thérapeutique ou en longue maladie, au travers d'un dysfonctionnement récurrent du site de GMF/Vivinter et tout aussi grave, un risque reconnu de faille de sécurité majeure sur la

protection des données par ce même opérateur. Vous conviendrez que la coupe est pleine et que les personnels en ont plus que ras le bol de la mise en place Eco + de cette obligation qui, au lieu d'apparaître comme une avancée sociale, se révèle de plus en plus comme une vaste escroquerie, organisée au plus haut niveau. C'est en ce sens que la CGT Finances publiques a interpellé les organisations syndicales de la DGFIP, les fédérations des Finances et les représentant·es des personnels au niveau de la Fonction publique, en leur proposant de dénoncer les accords relatifs à la protection sociale complémentaire, comme le prévoit le code de la Fonction publique. Nous vous demandons de bien vouloir annexer le tract joint à cette déclaration liminaire au procès verbal de ce CSAL.

Pour ce qui concerne l'instance de ce jour, le gouvernement dit soutenir la nécessité de la lutte contre la fraude fiscale (cf le conseil des ministres du 14/10/2025) et « en même temps », la DG supprime les pôles de contrôle et d'expertise (PCE services dont le contrôle est la principale fonction), ainsi que des emplois dans d'autres services concourant à la chaîne de cette mission. Bipolarité, quand tu nous tiens...

Vous nous présentez aujourd'hui la « nouvelle » méthode imaginée par Bercy pour justifier la suppression des emplois à la DGFIP. Rappelons que pour l'année 2026, la DGFIP subira encore 550 suppressions de postes. Justifier ces suppressions par les gains de productivité amenés par « *la modernisation des systèmes d'information* » comme indiqué dans le document de présentation aux parlementaires, est un mensonge. Aucune étude, aucun bilan n'a jamais été mené alors que c'est toujours ce même argument qui est avancé depuis 25 ans... Et on reproche à la CGT de radoter... La DG « innove » pour les prochaines années en proposant d'utiliser des indicateurs de charge définis par des « experts métiers » qui serviront de support à cette redistribution/suppression d'emplois dans l'opacité la plus totale. Le projet structurant de « rénovation des emplois » à la DGFIP qui va concerner l'ensemble des directions régionales et départementales s'appuie sur un rapport de l'inspection générale des Finances (IGF) de 2023 dont la communication a été refusée aux organisations syndicales. Pourquoi ce refus ? Quand on nomme un cadre dirigeant d'Alan à la cellule de recrutement de l'IGF, comment être surpris du manque d'indépendance de celle-ci ? À moins que ce soit dû à l'arrivée dans ce corps, en janvier dernier, de l'ancien conseiller fiscal du PSG, ancien premier d'entre nous et parrain du fils du mangeur de yaourts ???

La DG met en place cette nouvelle procédure de comptabilisation des emplois affectés sur les missions de la DGFIP, en supprimant l'actuel TAGERFiP (et les milliers d'emplois vacants à ce jour, comme par magie) et en lui substituant une comptabilisation des équivalents temps plein (ETP) à un instant de référence. La DG trouve là la baguette magique permettant de faire disparaître des emplois vacants. Et NON, il ne s'agit pas de recruter plus en attirant plus, mais d'un nouveau mode de calcul et de répartition des emplois qui permettra au contraire d'identifier des « surnombres » pour réduire et mieux étaler les suppressions d'emploi. La CGT dénonce depuis de nombreuses années les vacances d'emplois qui provoquent souffrance et mal-être des collègues dans les services en sous-effectif, et qui participent au « syndrome France Télécom ».

À ce propos, l'information commence à circuler sur la suspension de l'observatoire interne pour motif d'économies budgétaires. Néanmoins, un bruit qui circule dans les arcanes du ministère qui évoquerait que les résultats de l'enquête 2025 n'auraient pas été du goût de

la nomenklatura macroniste. Avec toutes les réserves que nous avons sur cet observatoire, auquel nous étions harcelé à répondre, il ne serait pas étonnant que la décision de casser le thermomètre pour dire que la fièvre a disparu soit une nouvelle fois utilisée par notre élite de faussaires...

Enfin, terminons par l'inénarrable point sur le contrat d'objectif et de moyens. L'administration ose encore nous transmettre trente pages de documents pour essayer de justifier l'injustifiable, car force est de constater que si les objectifs sont nombreux, les moyens ne sont pas au rendez-vous !!! Nous le démontrerons, pas à pas, lors de l'examen de l'ensemble des points à l'ordre du jour.